

Compte-rendu audience DGRH

Le SNUipp-FSU a rencontré la nouvelle Directrice Générale des Ressources Humaines et son équipe. Lors de cette audience le SNUipp-FSU a porté ses exigences sur un certain nombre de dossiers.

- **Mobilité des personnels (permutations informatisées et mouvements intra départementaux)**

1/ Pour le SNUipp-FSU, l'objectif est d'améliorer le taux de satisfaction particulièrement faible ces dernières années et **de prendre en compte notamment la situation des collègues en congé parental et en disponibilité** dans le cadre des permutations informatisées.

La DGRH a répondu favorablement. Une réunion de travail aura lieu avant la parution de la circulaire prévue en novembre. Elle permettra d'avancer sur cette piste en précisant les points attribués pour chaque situation de séparation.

2/ Mouvements départementaux : nous avons évoqué les difficultés rencontrées dans les départements suite à l'application de la circulaire mobilité de 2008 (harmonisation académique des barèmes, vœux géographiques, phase unique de saisie des vœux ...). Le SNUipp-FSU souhaite que ces règles soient revues pour le respect de la transparence et de l'équité entre les collègues. La DGRH propose la mise en place d'un groupe de travail, afin de retravailler cette circulaire.

Sur ces deux points, le SNUipp-FSU vient d'envoyer ce jour à la DGRH une note précisant son bilan des mutations (inter et intra-départementales) et ses propositions pour améliorer la mobilité des personnels (Circulaire à suivre).

- **Droits syndicaux**

Nous avons rappelé notre exigence du respect du droit aux RIS sur la base d'une heure mensuelle et sur la totalité du temps de service. Pour le SNUipp-FSU, la réflexion sur les rythmes scolaires doit prendre en compte cet élément. Un arrêté est actuellement en préparation : une rencontre est donc prévue.

Nous avons également abordé la question du SMA et de la déclaration préalable en rappelant notre opposition à la loi et à ses modalités d'application. La DGRH nous a indiqué qu'un bilan a été prévu dans le programme de travail de l'inspection générale.

- **Les CHS-CT**

Actuellement, faute de directive, certains IA ne dégagent aucun moyen pour les secrétaires adjoints. La DGRH renvoie cette question aux réunions sur les moyens syndicaux dans la FP. Dans l'immédiat, elle accepte, à notre demande, l'ouverture d'une boîte mail fonctionnelle pour les secrétaires adjoints, afin qu'ils puissent être joints par l'ensemble des collègues.

- **Enveloppe budgétaire**

Une enveloppe catégorielle de 57,8 M € était prévue au budget 2012 ; 53M € n'étaient pas fléchés. Nous avons questionné sur son utilisation. Selon la DGRH, elle a été utilisée pour la revalorisation des débuts de carrière, la prime direction et la part variable de la prime ECLAIR. La somme restante sera à priori réinjectée sur 2013 dans le cadre de

la loi de programmation. Nous avons rappelé que la prime au mérite ne peut être une réponse à la question salariale. De plus, elle ne trouve pas sa place dans le travail collectif dans les écoles.

Le Secteur Revendicatif